

cercle concorde

Roland Cassone libéré sous contrôle judiciaire

Paru le vendredi, 22 août 2008 à 01:00

Roland Cassone, 63 ans, présenté comme l'un des derniers parrains du sud de la France, écroué depuis le mois de décembre à la maison d'arrêt des Baumettes dans l'affaire du Cercle Concorde, a été libéré sous contrôle judiciaire par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Figure tutélaire du « milieu » marseillais, réputé discret mais actif et fiché au grand banditisme, il avait été écroué le 2 décembre 2007 après sa mise en examen pour « blanchiment, association de malfaiteurs et détention d'arme » dans le dossier du cercle de jeux parisien. Sa remise en liberté a été assortie du paiement d'une caution de 150 000 euros. Elle fait suite à celle, il y a quinze jours, du banquier suisse François Rouge, l'un des autres protagonistes de l'affaire écroué en décembre.

Interdiction de se rendre en Corse

Roland Cassone a également interdiction de quitter le territoire national et de se rendre en Corse. Il ne doit pas davantage s'entretenir avec les autres personnes mises en cause dans le dossier, notamment l'homme d'affaires Paul Lantieri, toujours en fuite à ce jour.

François Rouge et Paul Lantieri avaient rouvert le Cercle Concorde fin 2006, rue Cadet, dans le IXe arrondissement de Paris, vingt ans après sa fermeture. Les enquêteurs soupçonnent l'établissement d'avoir servi de « blanchisseuse » au profit de ses propriétaires et non comme un cercle de jeux normal. Des rivalités avaient éclaté en 2007 entre les clans corse et marseillais pour le contrôle du cercle et éveillé les soupçons de la police.

La Direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Marseille est saisie du dossier sur commission rogatoire du juge Charles Duchaine. Parmi les autres mis en examen figure l'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril, ex-numéro 2 de la cellule antiterroriste de l'Élysée, cité dans l'affaire des écoutes, écroué, puis remis en liberté.